

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeLieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

N° DC 2025-04-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 décembre à 9h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

MIS EN LIGNE LE**Date de convocation :** 05 décembre 2025**22 DEC. 2025****Nombre de membres :** en exercice : 118

Présents : 68 Pouvoirs : 5

Votants : 73 (dont 5 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL) ; Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT) ; Bernard AMEILBONNE (AIGUEPERSE) ; Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS) ; Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Marc BEAUSOLEIL (SAINT ELOY LES MINES) ; Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE) ; Monique BLOSSE (PONTGIBAUD) ; Michel BOILOT (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Daniel BONNAFOUX (SAINT GEORGES DE MONS) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS) ; Loïc BOULAIS (SAINT QUINTIN SUR SIOULE) ; Florent BOURRON (POUZOL) ; Jérôme BOUYGUES (BLOT L'EGLISE) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Stéphane CANUTO (QUEUILLE) ; Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE) ; Florian CHANET (MONTPENSIER) ; Daniel CHARRAUX (TEILHET) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Gérard COMBEAUD (SAINTE CHRISTINE) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Guillaume CRISPYN (CHAMPS) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX) ; Philippe DUDYSK (YOUX) ; Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Laëtitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Claude GRENAULT (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) ; Bernard JOUHENDON (VIRLET) ; Pascal LABBE (SAINT AGOULIN) ; Paul LASSET (SAINT MYON) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jean-Claude LEMOINE (SAINT MYON) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ; Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ) ; Gérard MASSON (NEUF EGLISE) ; Sabine MICHEL (LAPEYROUSE) ; Pascal MONTAGNE (MARCILLAT) ; Josette MOULY (SERVANT) ; Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS) ; Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ; Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE) ; Anne-Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Fabien ROUX (MARCILLAT) ; Bruno RYCKEBUSCH (SAINT REMY DE BLOT) ; Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES)

Absents ayant donné procuration :

Didier BOURNAT (Moureille) ayant donné procuration à Jean Patrick CAZAL (Moureille)
 Jean-Luc CHASTAGNAC (Saint Angel) ayant donné procuration à Simon ADDERLEY (Saint Angel)
 Etienne ONZON (Combronde) ayant donné procuration à Jean-Paul POUZADOUX (Combronde)
 Jean-Luc PORTE (Jozerand) ayant donné procuration à Marie-Françoise HUBERT (Jozerand)
 Jean-Luc TIXIER (Montpensier) ayant donné procuration à Luc CAILLOUX (Chapdes Beaufort)

Madame Sylvie DURANTEL a été élue secrétaire de séance.

Objet : TARIFS DE L'EAU 2026 – PART AU M3 ET PART FIXE

Pour mémoire, les tarifs de l'eau appliqués en 2025 par la Régie des Eaux de Sioule et Morge étaient les suivants (pour les compteurs jusqu'à un diamètre de 20 mm) :

Régie des Eaux de Sioule et Morge - Exercice 2025	Tarif en € HT
Part au m3	1,79214 €
Part Fixe principale	60,84 €
Part Fixe secondaire	30,50 €

La tarification de la part fixe tenait compte du diamètre des compteurs :

Régie des Eaux de Sioule et Morge - Exercice 2025	Part fixe principale (en € HT)	Régie des Eaux de Sioule et Morge - Exercice 2025	Part fixe secondaire (en € HT)
Jusqu'à un diamètre de 20 mm	60,84 €	Jusqu'à un diamètre de 20 mm	30,50 €
Diamètre supérieur à 20 mm, jusqu'à 30 mm	70,38 €	Diamètre supérieur à 20 mm, jusqu'à 30 mm	35,19 €
Diamètre 40 mm	93,84 €	Diamètre 40 mm	46,92 €
Diamètre 60 mm	140,76 €	Diamètre 60 mm	70,38 €
Diamètre 80 mm	175,95 €	Diamètre 80 mm	87,98 €
Diamètre 100 mm	234,60 €	Diamètre 100 mm	117,30 €
Diamètre 150 mm	293,25 €	Diamètre 150 mm	146,63 €

Pour l'année 2026, afin de préserver l'équilibre du budget du Syndicat, le Président et les Vice-Présidents proposent d'augmenter le tarif de la part fixe et de maintenir à l'identique le tarif de la part variable, cette dernière ayant déjà été augmentée en 2025.

La tarification proposée correspond à une augmentation d'environ 3 € sur la part fixe principale des compteurs de diamètre inférieur ou égal à 20 mm (compteurs les plus fréquemment installés).

Les tarifs proposés pour 2026 sont les suivants :

Régie des Eaux de Sioule et Morge - Exercice 2026	Tarif en € HT
Part au m3	1,79214 €
Part Fixe principale	63,88 €
Part Fixe secondaire	32,03 €

Régie des Eaux de Sioule et Morge - Exercice 2026	Part fixe principale (en € HT)	Régie des Eaux de Sioule et Morge - Exercice 2026	Part fixe secondaire (en € HT)
Jusqu'à un diamètre de 20 mm	63,88 €	Jusqu'à un diamètre de 20 mm	32,03 €
Diamètre supérieur à 20 mm, jusqu'à 30 mm	73,90 €	Diamètre supérieur à 20 mm, jusqu'à 30 mm	36,95 €
Diamètre 40 mm	98,53 €	Diamètre 40 mm	49,27 €
Diamètre 60 mm	147,80 €	Diamètre 60 mm	73,90 €
Diamètre 80 mm	184,75 €	Diamètre 80 mm	92,38 €
Diamètre 100 mm	246,33 €	Diamètre 100 mm	123,17 €
Diamètre 150 mm	307,91 €	Diamètre 150 mm	153,96 €

(Augmentation de 5% sur les parts fixes)

Pour un foyer consommant 100 m³ d'eau par an, le prix de l'eau évoluerait de la façon suivante entre 2025 et 2026 :

	Prix de l'eau 2025 en € HT	Prix de l'eau 2026 en € HT	Augmentation en € HT
Part au m ³ (pour 100 m ³)	179,21 €	179,21 €	0,00 €
Part fixe principale	60,84 €	63,88 €	3,04 €
Prix de l'eau	240,05 €	243,09 €	3,04 € Soit une augmentation totale de 1,27%

Cette proposition de tarifs a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge lors de sa réunion du 4 décembre 2025.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver ces tarifs pour l'année 2026, pour la vente d'eau aux abonnés.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (73 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTIONS) :

- APPROUVE les tarifs 2026 présentés ci-dessus pour la vente d'eau aux abonnés (part au m³ et part fixe),
- CHARGE le Président de l'exécution et de la publication de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Pardoux,
Le 13 décembre 2025

Le Président,
Luc CAILLOUX



